

et

A R R Ê T É

Le Ministre de l'Environnement et du Cadre de Vie,
et

Le Ministre de la Culture et de la Communication,

VU la loi du 31 décembre 1913 sur les Monuments Historiques, et notamment l'article 2, modifiée et complétée par les lois des 23 juillet 1927, 27 août 1941, 25 février 1943, 24 mai 1951, 30 décembre 1966 et le décret du 18 avril 1961 ;

VU le décret n° 78.533 du 12 avril 1978 relatif aux attributions du Ministre de l'Environnement et du Cadre de Vie,

VU le décret n° 78.1013 du 13 octobre 1978 portant création d'une Direction du Patrimoine au Ministère de la Culture et de la Communication,

VU le décret n° 79.355 du 7 mai 1979 relatif à l'organisation du Ministère de la Culture et de la Communication (services de la Culture),

La Commission Supérieure des Monuments Historiques entendue,

A R R Ê T E N T

Article 1° - Sont inscrites sur l'Inventaire Supplémentaire des Monuments Historiques les parties suivantes du château de NIZAS (Hérault) :

- le portail Renaissance de la façade Nord,
- l'escalier à volées droites avec sa cage voûtée,
- et l'escalier à vis,

figurant au cadastre section D, sous le n° 188, d'une contenance de 38 ares 83 centiares et appartenant à la Société Civile du domaine de NIZAS, constituée le 30 avril 1960 ayant son siège social au château et pour représentant responsable M. GAUJAC Bernard, Gérant, demeurant 23, Boulevard Suchet à PARIS (16°).

.../...

Cette société en est propriétaire par acte du 30 avril 1960 passé devant Maître Gaston DOURIEZ, Notaire à BEZIERS (Hérault), et publié au Bureau des Hypothèques de BEZIERS (Hérault) le 21 juillet 1960, volume 2328, n° 72.

Article 2 - Le présent arrêté sera publié au Bureau des Hypothèques de la situation de l'immeuble inscrit.

Article 3 - Il sera notifié au Préfet du département, au Maire de la commune et au propriétaire intéressés, qui seront responsables, chacun en ce qui les concerne, de son exécution.

PARIS, le 24 DEC. 1980

Pour le Ministre et par délégation
Pour le Directeur de l'Urbanisme
et des Paysages
L'Adjoint au Directeur

Georges CAVALLIER

Pour le Ministre de la Culture et de la Communication
et par Délégation
Le Directeur du Patrimoine

C. PATTYN

A R R E T E

Article 1° - Sont inscrites sur l'Inventaire Supplémentaire des Monuments Historiques les parties suivantes de l'immeuble de BEZIERS (Hérault) :

- le portail occidental de la façade Nord,
- l'escalier à volées droites avec sa cage voûtée,
- et l'escalier à vis.

figurant au cadastre section B, n° 10 et 11, d'une contenance de 24 ares 33 centiares et appartenant à la Société Civile de droit de BEZIERS, constituée le 30 avril 1960 ayant son siège social au château de la Tour, représentant responsable M. Bernard, épouse, demeurant 23, Boulevard Suchet à Paris (16^e).